

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 1^{er} mai 2017 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est absente : Mme Chantale Giroux, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h 03 et déclare la séance ouverte.

2017-05-234

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'ajouter le sujet suivant à l'item numéro 44 « varia » :
 1. soccer – achat de chandails
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. dépôt du rapport financier de l'année 2016
9. transfert de sommes de l'excédent de l'exercice financier 2016 à différents surplus accumulés non affectés et écritures comptables à effectuer
10. amendements et rapport budgétaires
11. avis de motion – règlement modifiant la réglementation autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Wickham
12. modification au règlement numéro 2017-03-847 intitulé « Règlement décrétant des travaux de pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt pour en payer le coût »
13. règlement numéro 2017-02-844 – emprunt temporaire
14. calendrier de conservation des documents – destruction de documents
15. vacances 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier

Sécurité publique

16. service des incendies – nombre d'interventions

Transport

17. programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016 – utilisation des compensations conformément aux objectifs

18. programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
19. panneau identifiant la Municipalité
20. camion Peterbilt 2003 – indemnité
21. vente du camion Peterbilt 2003
22. déneigement des stationnements et de certains autres endroits – demande de soumission
23. déneigement des trottoirs – demande de soumission
24. camion Freightliner 2016 – attache rapide pour le sens unique
25. Tour CIBC Charles-Bruneau – demande d'autorisation de passage

Hygiène du milieu

26. prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout – rue Timmons
27. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) - adhésion

Santé et bien-être

28. Office municipal d'habitation – états financiers 2016

Aménagement, urbanisme et développement

29. adoption du second projet de règlement numéro 2017-06-849 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
30. adoption du règlement numéro 2017-06-850 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 »
31. adoption du règlement numéro 2017-06-851 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
32. services d'inspection municipale en urbanisme
33. annulation d'une demande de modification au règlement de zonage – demande de remboursement

Loisirs et culture

34. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – adjudication du contrat
35. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – laboratoire – mandat
36. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – aqueduc et égout sanitaire
37. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – adoption de la grille de commandite
38. tonte des pelouses – demande de soumission
39. soccer été 2017 – remboursement
40. Maison des jeunes de Wickham – Fête nationale 2017
41. Wickham 150^e – dissolution de l'organisme – avis dans le journal
42. course St-Jean – édition 2017
43. Maison des jeunes de Wickham – rapport financier au 31 décembre 2016

Autres

44. Varia
 1. soccer – achat de chandails
45. correspondances
46. période de questions
47. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 94 353.22 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2017-05-236

6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 24 mars 2017 au 21 avril 2017 a été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 24 mars 2017 au 21 avril 2017 345 919.22 \$

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 21 avril 2017 1 473 226.00 \$

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance du chèque émis portant le numéro 21275, des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 43 530.64 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017 40 352.32 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés
du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017 481.43 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 116 885.02 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par le conseiller Ian Lacharité :

29 avril 2017 : Remise des médailles du Lieutenant-gouverneur à Plessisville à Marie-Ange Trottier, Marielle Ménard et Réjean Ménard. Merci de votre bénévolat et de votre soutien. Félicitations!

b) par la mairesse Carole Côté :

4 avril 2017 : rencontre à la MRC de Drummond avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - explication de la programmation de travaux, des programmes d'aide financière, entretien du réseau, etc.;

6 avril 2017 : remise de bourses « Fondation Cégep de Drummondville » - Cassandra Giroux est l'étudiante de notre municipalité qui a reçu la bourse selon les critères de réussite du collège. Félicitations!

12 avril 2017: séance extraordinaire du conseil de la MRC de Drummond - adoption du schéma d'aménagement révisé;

20 avril 2017 : rencontre Office municipal d'habitation de Drummond avec les présidents d'office, le directeur général et la Société d'Habitation du Québec au sujet de l'intégration des offices;

23 avril 2017 : brunch des bénévoles des organismes municipaux. Merci à tous nos bénévoles!

26 avril 2017 : réunion du Comité consultatif d'urbanisme.

8. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2016

Conformément à la loi, un avis public a été publié le 31 mars 2017 à l'effet qu'il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2016 lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 à 20 h.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de l'année 2016.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.

Le rapport montre :

un excédent en 2016	329 120 \$
un surplus accumulé non affecté	269 833 \$
un surplus accumulé réservé pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements	70 939 \$
un surplus accumulé réservé pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments	126 597 \$
un surplus accumulé réservé pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	57 290 \$
un surplus accumulé pour les travaux de rénovation cadastrale	30 000 \$
un surplus accumulé réservé pour le remplacement, l'achat d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site Internet	26 710 \$
un surplus accumulé réservé pour la vidange des fosses septiques	58 725 \$
un surplus accumulé réservé pour l'achat d'une génératrice	24 000 \$
un fonds de roulement autorisé	350 000 \$
un fonds réservé pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux	18 566 \$
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	255 009 \$
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	6 786 967 \$
un endettement total net à long terme	2 269 923 \$

2017-05-237 9. TRANSFERT DE SOMMES DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2016 À DIFFÉRENTS SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS ET ÉCRITURES COMPTABLES À EFFECTUER

Attendu que le conseil est d'avis de transférer des sommes de l'excédent de l'exercice financier 2016 aux différents surplus accumulés non affectés;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de transférer une somme de 135 000 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2016 dans le surplus accumulé non affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements;
- . de ne transférer aucune somme de l'excédent de l'exercice financier 2016 dans le surplus accumulé non affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 25 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2016 dans le surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 5 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2016 dans le surplus accumulé non affecté pour le remplacement, l'achat d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site internet;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 10 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2016 dans le surplus accumulé non affecté pour l'achat d'une génératrice;
- . de créer un nouveau surplus accumulé non affecté appelé « achat ou remplacement d'équipements incendie » et de transférer une somme de 10 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-238 10. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2016

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant les numéros d'écriture 201600222, 201600223, 201600225 et 201600226 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus de 329 119.82 \$ suite au dépôt du rapport financier 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700072 à 201700074 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 25 avril 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 12 289.51 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-239 11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION AUTORISANT CERTAINES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant la réglementation autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Wickham et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-05-240 12. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03-847 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT MAILLETTE (RUE DU PACIFIQUE) ET UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT »

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement numéro 2017-03-847;

Attendu la possibilité de modifier un règlement d'emprunt par voie de résolution en vertu de l'article 1076 du *Code municipal*;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que l'article 2 du règlement numéro 2017-03-847 soit modifié de la façon suivante :

Article 2 Objet

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de pavage avec des bordures de béton de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par WSP Canada, en date du 28 février 2017, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-241 13. RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02-844 – EMPRUNT TEMPORAIRE

La mairesse Carole Côté déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par le conseiller Bertrand Massé, maire suppléant.

Attendu que le règlement numéro 2017-02-844 décrétant des travaux pour l'installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire et un emprunt pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 avril 2017;

Attendu que des dépenses seront à payer avant de procéder au financement permanent du règlement d'emprunt;

Attendu l'article 1093 du *Code Municipal*;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter un emprunt temporaire de 96 973 \$ pour et au nom de la Municipalité représentant 100 % de l'emprunt autorisé au règlement numéro 2017-02-844 et ce, jusqu'au financement permanent du règlement;
- . que l'emprunt soit contracté à la Caisse Desjardins des Chênes au taux préférentiel en vigueur, soit 2.7 %;
- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La mairesse Carole Côté revient. L'assemblée est présidée par la mairesse Carole Côté.

2017-05-242 14. CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS – DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'approuver la liste des documents à détruire en 2017 et ce, conformément au calendrier de conservation des documents. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-243 15. VACANCES 2016 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Attendu qu'il reste un solde de 59.85 heures à la banque de vacances 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier;

Attendu que selon le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier les vacances doivent être prises dans l'année qui suit l'année de référence;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de reporter le solde de la banque de vacances 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier à sa banque de vacances 2017 et les membres du conseil lui suggèrent fortement de prendre ses vacances prévues annuellement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 3 appels pour la période du 23 mars 2017 au 15 avril 2017 dont 1 sur notre territoire et 2 en entraide.

TRANSPORT

2017-05-244 17. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2016 – UTILISATION DES COMPENSATIONS CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 232 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux que la Municipalité de Wickham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations en 2016 conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-245 18. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de demander à André Lamontagne, député de Johnson, une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les priorités municipales 2017 qui consistent à exécuter les travaux suivants estimés à 75 000 \$:

- . travaux de réfection de pavage sur une partie du 9^e rang;
- . pose de pierre concassée sur divers chemins de gravier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-246 19. PANNEAUX IDENTIFIANT LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le conseil est d'avis d'installer des panneaux identifiant la Municipalité aux différentes entrées de la municipalité sur la route 139 et dans les différents rangs;

Attendu la soumission reçue de Signalisation 2020;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'acheter de Signalisation 2020 onze panneaux identifiant la Municipalité au prix unitaire de 136.36 \$ taxes en sus plus les frais d'installation incluant les poteaux, les manchons et la quincaillerie pour le prix de 914.80 \$ taxes en sus;
- . d'amender le poste budgétaire 0235500649 d'une somme de 2 630 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-247 20. CAMION PETERBILT 2003 – INDEMNITÉ

Attendu les dommages subis au camion Peterbilt suite à l'accident survenu le 15 mars 2017;

Attendu que la Municipalité a décidé de ne pas faire réparer le camion suite à cet accident;

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec a évalué le montant de l'indemnité qui sera versé à la Municipalité à 31 855.03 \$ moins la franchise de 5 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec étant entendu que les montants déboursés par la Municipalité pour la location d'une niveleuse pour le déneigement et pour le transport du sens unique seront ajoutés au montant qui sera payé par la Mutuelle des municipalités du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-248

21. VENTE DU CAMION PETERBILT 2003

Attendu les 5 soumissions reçues pour la vente du camion Peterbilt 2003 accidenté suite à la perte survenue le 15 mars 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . de vendre le camion Peterbilt 2003 accidenté sans aucune garantie à Camions Denis Lefebvre Inc. pour le prix de 12 650 \$ plus les taxes applicables;
- . d'autoriser Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-249

22. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DE CERTAINS AUTRES ENDROITS – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour un contrat d'une durée de 3 ans pour le déneigement des stationnements et de certains autres endroits à compter de l'hiver 2017-2018 par appel d'offres publié dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-250

23. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour un contrat d'une durée de 3 ans pour le déneigement des trottoirs à compter de l'hiver 2017-2018 par appel d'offres publié dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-251

24. CAMION FREIGHTLINER 2016 – ATTACHE RAPIDE POUR LE SENS UNIQUE

Attendu la soumission reçue de Tenco inc.;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'acheter de Tenco inc. les pièces nécessaires pour permettre d'installer une attache rapide pour le sens unique du camion Freightliner 2016 pour le prix de 1 263.48 \$ taxes en sus conformément à la soumission du 4 avril 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-252

25. TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Attendu que les cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau traverseront notre territoire le jeudi 6 juillet 2017;

Attendu que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est responsable de la gestion des différents parcours;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser les cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser notre territoire le jeudi 6 juillet 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-05-253

26. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE TIMMONS

Attendu la résolution numéro 2016-10-426 autorisant un sondage auprès des 3 propriétaires de la rue Timmons dont les propriétés ne sont pas desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout afin de connaître leur intention sur un éventuel prolongement du réseau dans leur secteur;

Attendu le sondage effectué auprès des 3 propriétaires concernés avec un coût de projet évalué à 80 800 \$ qui sera réparti entre eux;

Attendu que 2 des propriétaires concernés ont répondu négativement au projet suite au sondage effectué;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'aviser les 3 propriétaires dont les propriétés ne sont pas desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Timmons que la Municipalité met fin au projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-254

27. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ) – ADHÉSION

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser un déboursé au montant de 50 \$ au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec en paiement de l'adhésion pour une période d'un an et de nommer la mairesse Carole Côté comme personne déléguée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2017-05-255

28. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 montrant un déficit 68 397 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2017-05-256

29. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-849 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'entreposage intérieur de produits, dans la zone I-34;

Attendu que la zone I-34 comporte seulement une propriété, que le bâtiment présent sur cette propriété est d'une grande superficie (1003, rue Principale) et qu'il comporte un espace aménagé à des fins d'entreposage;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 mars 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 25 avril 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le second projet de règlement numéro 2017-06-849 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-849

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'entreposage intérieur de produits, dans la zone I-34;

Attendu que la zone I-34 comporte seulement une propriété, que le bâtiment présent sur cette propriété est d'une grande superficie (1003, rue Principale) et qu'il comporte un espace aménagé à des fins d'entreposage;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 mars 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 25 avril 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « I-34 » et à la ligne « Vente de gros, entrepôts – C 2.1 », un astérisque « * » autorisant ainsi la classe d'usages C 2.1 dans la zone I-34;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2017-05-257 30. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-850 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-09-620 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité souhaite agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) », pour modifier la vocation d'une partie du périmètre urbain à développer;

Attendu que la Municipalité, après analyse de la situation, souhaite permettre l'agrandissement de l'aire urbaine industrielle et commerciale (IC) pour les raisons suivantes :

- les espaces à développer voués à des activités industrielles sont de moins en moins nombreux à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- l'espace en question (voir annexe I) est adjacent à la principale aire d'affectation IC et l'agrandissement se fait donc en continuité avec cette aire;
- il y a d'autres espaces ailleurs à développer à des fins résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, notamment à l'arrière de la rue du Pacifique;
- une norme d'implantation additionnelle (bande tampon boisée) sera exigée au règlement de zonage pour assurer une meilleure cohabitation entre l'aire IC et les aires RES et PU (aire urbaine publique et institutionnelle) à proximité;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le règlement numéro 2017-06-850 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-850

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-09-620

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité souhaite agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) », pour modifier la vocation d'une partie du périmètre urbain à développer;

Attendu que la Municipalité, après analyse de la situation, souhaite permettre l'agrandissement de l'aire urbaine industrielle et commerciale (IC) pour les raisons suivantes :

- les espaces à développer voués à des activités industrielles sont de moins en moins nombreux à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- l'espace en question (voir annexe I) est adjacent à la principale aire d'affectation IC et l'agrandissement se fait donc en continuité avec cette aire;
- il y a d'autres espaces ailleurs à développer à des fins résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, notamment à l'arrière de la rue du Pacifique;
- une norme d'implantation additionnelle (bande tampon boisée) sera exigée au règlement de zonage pour assurer une meilleure cohabitation entre l'aire IC et les aires RES et PU (aire urbaine publique et institutionnelle) à proximité;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'annexe I faisant partie intégrante du règlement de plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 concernant le plan des grandes affectations du sol, est modifiée comme suit :

- a) En agrandissant, dans le feuillet 2 concernant le secteur urbain, une aire urbaine industrielle et commerciale à même une partie de l'aire urbaine résidentielle. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-05-258

31. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-851 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité modifie son plan d'urbanisme par le règlement numéro 2017-06-850 pour y agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) »;

Attendu que la Municipalité doit adopter un règlement de concordance en lien avec le règlement modifiant son plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

Attendu que cette concordance implique des ajustements à certaines limites de zones (zones I-30, R-8, C-46, C-45 et R-6). Ces modifications sont présentées aux différentes annexes jointes au présent règlement;

Attendu qu'il y a lieu d'exiger le maintien d'une bande boisée de 10 mètres de largeur entre la zone I-30 et la zone publique (P-20, parc municipal) ainsi que les zones résidentielles (R-8, R-6) adjacentes, afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les usages industriels et les usages résidentiels et publics;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux que le règlement numéro 2017-06-851 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-851

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité modifie son plan d'urbanisme par le règlement numéro 2017-06-850 pour y agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) »;

Attendu que la Municipalité doit adopter un règlement de concordance en lien avec le règlement modifiant son plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

Attendu que cette concordance implique des ajustements à certaines limites de zones (zones I-30, R-8, C-46, C-45 et R-6). Ces modifications sont présentées aux différentes annexes jointes au présent règlement;

Attendu qu'il y a lieu d'exiger le maintien d'une bande boisée de 10 mètres de largeur entre la zone I-30 et la zone publique (P-20, parc municipal) ainsi que les zones résidentielles (R-8, R-6) adjacentes, afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les usages industriels et les usages résidentiels et publics;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'article 44 du règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'obligation de planter ou de conserver des arbres, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au paragraphe 3^o concernant les zones industrielles « I », les sous-paragraphe qui se lisent comme suit :

« En plus des normes ci-avant édictées, dans la zone I-30, sur une bande de 10 mètres de profondeur longeant les zones R-6, P-20 et R-8 ainsi que sur une distance de 110 mètres le long de la piste cyclable (calculée à partir de la jonction entre la piste cyclable et la zone R-6), un écran végétal doit être aménagé aux limites intérieures du ou des terrains en cause.

Lorsque des arbres sont présents dans cette bande boisée, ils ne peuvent être abattus. Lorsque cette bande est dépourvue d'arbres ou que la densité est en deçà de la densité minimale exigible, des arbres doivent être plantés. Cet écran végétal doit comprendre minimalement pour chaque 30 mètres linéaires, 20 arbres conifères (à l'exception du mélèze) d'un minimum de 2 mètres de hauteur et 8 arbres feuillus d'un minimum de 6 centimètres de diamètre mesuré au D.H.P. Pour chaque arbre abattu en deçà de la densité exigée, il doit y avoir un arbre de planté en remplacement. De plus, il est permis de planter d'autres arbres dans cette bande. »

Article 3

Le plan de zonage W-003 feuillet 2 (secteur urbain) faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 est modifié comme suit :

- a) En agrandissant la zone C-46 à même une partie des zones C-45, R-6 et R-8. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement;

- b) En agrandissant la zone I-30 à même une partie de la zone R-8. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-05-259

32. SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALE EN URBANISME

Attendu que la responsable de l'urbanisme est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

Attendu que la Municipalité désire donner les services aux gens qui demandent des permis pendant l'absence de la responsable en urbanisme;

Attendu l'offre reçue de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM);

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de retenir les services de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. à compter de ce jour jusqu'au 31 août 2017 pour effectuer les services d'inspection municipale les lundi, mercredi et vendredi avant-midi pendant la période d'absence de la responsable en urbanisme pour des honoraires de 350 \$ taxes en sus par journée de travail plus 0.55 \$ du kilomètre taxe en sus pour les déplacements effectués à l'intérieur du territoire de la municipalité aux fins d'exécutions des tâches attribuées plus un tarif de 55 \$ pour les heures supplémentaires taxes en sus conformément à l'offre de services du 12 avril 2017 en ajoutant un article à l'entente à intervenir entre les parties à l'effet que la Municipalité peut mettre fin à l'entente sur un préavis de 7 jours donné à Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. et que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir avec Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc.
- . d'autoriser Isabelle Nadeau et Alexandre Thibault de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. à signer les permis, avis et constats au besoin;
- . d'amender le poste budgétaire 0261017419 d'une somme de 8 816 \$ en prenant une somme de 1 000 \$ du poste 0232040525, une somme de 5 000 \$ du poste 0233040525 et le solde du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-260

33. ANNULATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Attendu la demande reçue et la raison invoquée;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser un déboursé au montant de 200 \$ à Samuel Leclerc en remboursement d'une demande de modification au règlement de zonage pour la propriété du 919, rue Leclerc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

Attendu qu'il n'y aura pas de soccer pour les catégories U-11 à U-15 vu que le nombre d'inscriptions est insuffisant;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'autoriser le remboursement des inscriptions de soccer pour les catégories U-11 à U-15 aux personnes qui ont payé comptant ou par débit. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-267 40. MAISON DES JEUNES DE WICKHAM – FÊTE NATIONALE 2017

Attendu la demande d'aide financière reçue de la Maison des jeunes de Wickham pour l'organisation de la Fête nationale 2017;

Attendu que les activités de la Fête nationale se tiendront sur le terrain de balle;

Attendu que cette demande respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'autoriser un déboursé au montant 5 000 \$ libellé à l'ordre de la Maison des jeunes de Wickham comme aide financière pour l'organisation de la Fête nationale 2017;
- . de demander à la Maison des jeunes de déposer une preuve d'assurance responsabilité pour la tenue des activités de la Fête nationale;
- . d'autoriser la tenue de la fête sur le terrain de balle et de permettre l'utilisation du Centre communautaire et du local des patineurs sans frais;
- . d'autoriser environ 48 heures de temps homme des cols bleus pour aider à préparer cette fête ainsi que pour démanteler et ramasser les équipements ainsi que faire le ménage;
- . d'autoriser la présence de 3 pompiers volontaires pour assurer la sécurité incendie lors des feux d'artifices et de joie et la présence du camion d'urgence et du camion-citerne lors de la parade de vélo;
- . de demander la présence de la SIUCQ, si c'est possible, afin d'assurer les premiers soins au cours de la soirée ainsi que pour procéder à l'évacuation des lieux pour les feux d'artifices;
- . de demander à la Maison des jeunes de Wickham de déposer un rapport de revenus et de dépenses dans les 30 jours de la fin de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-268 41. WICKHAM 150^E – DISSOLUTION DE L'ORGANISME – AVIS DANS LE JOURNAL

Attendu que Wickham 150^e désire dissoudre l'organisme;

Attendu qu'un avis doit être publié dans un journal quotidien ou hebdomadaire pour indiquer que la personne morale demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre;

Attendu que Wickham 150^e a remis l'entièreté des sommes restantes à la Municipalité pour les affecter au projet d'installation de jeux d'eau;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'aviser Wickham 150^e que la Municipalité assumera les frais reliés à la parution de l'avis de dissolution de l'organisme Wickham 150^e dans le journal L'Express. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-269 42. COURSE ST-JEAN – ÉDITION 2017

Attendu que la course St-Jean se tiendra vendredi le 12 mai 2017;

Attendu la demande reçue de l'École St-Jean;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'accepter le tracé fourni et de permettre la circulation locale seulement pendant la course.;
- . de fournir la signalisation nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

43. MAISON DES JEUNES DE WICKHAM – RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil a reçu une copie des rapports financiers de l'année 2016 de la Maison des jeunes de Wickham.

AUTRES

44. VARIA

2017-05-270

1. SOCCER – ACHAT DE CHANDAILS

Attendu la recommandation reçue de l'organisation du soccer 2017;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'acheter de G.i.Logo inc. 45 t-shirts pour enfant au prix unitaire de 14.91 \$ taxes en sus plus 63 numéros de 8 pouces pour poser au dos des chandails pour le prix unitaire de 2.25 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

45. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 30 mars 2017 au 26 avril 2017 a été remise à chaque membre du Conseil.

46. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions suivantes demandent un suivi :

- . Christian St-Onge – état du 11^e rang vers Lefebvre, la pierre ne tient pas;
- . Christian St-Onge – taux horaire des officiers pour la formation SIMDUT de 4 heures, il a été rémunéré au salaire minimum et il a perdu environ 140 \$ de son travail habituel. Il s'informe si la Municipalité peut modifier le taux horaire pour la formation.

2017-05-271

47. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que la présente séance soit levée à 21 h 10. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier